

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 22/01/2024  
D2024012906

Séance du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,  
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, NOEL Simon, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, SOCHAY Hervé  
Retard : GUILLERMIN Patrice est arrivé à 20 H 37  
Excusé : BOUVARD Nelly donne pouvoir à POCHON Laurence, CALLAND Cédric donne pouvoir à NAVARIN Cécile, DELIANCE Alexandre donne pouvoir à SOCHAY Hervé, LAMBERET Anthony donne pouvoir à CARRUBA Isabelle, PONCIN Emmanuel donne pouvoir à NOEL Simon  
Absent :  
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

**Objet** : In Terra : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission de programmation en vue de la réorganisation des espaces publics aux abords des terrains de sports

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Marboz souhaite disposer d'une étude de programmation pour la réorganisation des espaces publics aux abords des terrains de sports.

En effet, suite au projet de création d'une nouvelle salle polyvalente au droit de l'actuel terrain de boules « lyonnaises », les élus souhaitent être accompagnés en vue de le déplacer sur un terrain stabilisé d'environ 7200 m2, situé à l'Est du terrain actuel.

Au-delà du terrain de jeu, le local attenant serait également à transférer.

A noter que sur les 16 terrains actuels, seuls 12 seraient à aménager sur le nouveau site qui accueille déjà en son extrémité ouest un terrain de pétanque. Des dispositifs d'éclairage nocturne du terrain seraient également à prévoir.

Le terrain stabilisé où seraient implantés ces équipements accueille actuellement diverses manifestations, dont la fêria de Marboz, un vide-grenier ainsi que des compétitions de pétanque.

Pour accompagner ces nouveaux aménagements, des places de stationnement seraient à créer ainsi qu'un cheminement « modes doux » entre le jardin partagé « Jolyon » et la salle des Hirondelles, en prenant en compte les connexions possibles avec le coeur de ville et les contraintes de dénivelé du site.

Pour la réalisation de ce projet, la commune de Marboz a sollicité la Société Publique Locale IN TERRA, dont elle est actionnaire, pour l'assister dans sa mise en oeuvre en lui confiant une mission de programmation, étape préalable à la consultation d'une équipe de maîtrise d'oeuvre. Pour ce faire, la SPL IN TERRA propose de s'adjoindre les services d'un sous-traitant, le groupement PURE /ARCHIGRAF / GLOBECO.

C'est l'objet du présent contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le présent contrat est un contrat de prestations intellectuelles, relatif à la réalisation d'une étude de programmation pour la réorganisation des espaces publics aux abords des terrains de sports.

Il devra aboutir à la production d'une étude de programmation qui devra comprendre :

- un état des lieux,
- le recensement exhaustif des besoins au regard de la problématique évoquée en préambule,
- la production de plusieurs scénarii d'aménagement de ces espaces publics,
- la déclinaison du scénario retenu par la collectivité en un programme technique détaillé.

Ce document devra servir de base pour la consultation de maîtrise d'oeuvre.

Les prestations résultant du contrat sont à réaliser dans le délai global prévisionnel de 3 mois (sous réserve des délais de validation de la collectivité), à compter de sa notification.

A l'issue de sa mission, le prestataire remettra à la commune de Marboz un programme technique détaillé, en vue de la consultation de maîtrise d'oeuvre à effectuer.

Les prestations de l'assistant à maître d'ouvrage seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques prévues ci-dessus.

Montant T.T.C : 23 322,00 €

Montant TTC (en lettres) : vingt-trois mille trois cent vingt-deux euros.

Il comprend l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exécution du contrat : visites, réunions, déplacements, participations aux commissions, etc.

En cas de sous-traitance, les prix du marché sont réputés couvrir les frais de coordination et de contrôle par le titulaire des prestations confiées à ce sous-traitant, ainsi que les conséquences de ses défaillances.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- autorise Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la convention.
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.



Pour copie conforme,  
Le Maire,

*Christelle MOIRAUD*  
Christelle MOIRAUD